

Fiche signalétique

NEOPOL

SK-131

Section 1 – Renseignements sur le produit et la société

Nom chimique : NEOPOL

Usage du produit : Nettoyant pour la peau

Information sur le fabricant

Stockhausen, Inc.
2401 Doyle Street
Greensboro, NC 27406

Téléphone : (800) 334-0242

Numéro d'urgence : (800) 424-9300

Section 2 – Composition et ingrédients dangereux

Information sur les ingrédients et les composants non dangereux

Le fabricant n'a pas d'ingrédients dangereux à divulguer conformément à 29 CFR1910.1200.

Il s'agit d'un produit cosmétique conçu pour l'usage personnel dans le lieu de travail et donc réglementé par la FDA.

Voir l'étiquette du contenant qui indique les modalités correctes de manipulation et d'utilisation du produit. Les ingrédients sont nommés en ordre décroissant de concentration sur l'étiquette du contenant.

Ne relève pas de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA).

Exonéré de la règle de divulgation des dangers de la *Occupational Safety and Health Act* (OSHA).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT, Canada) : Exonéré – Nettoyant cosmétique pour les mains.

Section 3 – Identification des dangers

Aperçu des dangers

Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

Effets éventuels sur la santé : Yeux

Peut causer une légère irritation des yeux.

Effets éventuels sur la santé : Peau

Sans objet.

Effets éventuels sur la santé : Ingestion

Demander l'aide d'un médecin.

Effets éventuels sur la santé : Inhalation

Classification HMIS : Santé : 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 Prot. pers. : Aucune exigée.

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère * = Danger chronique

Section 4 – Mesures d'urgence et premiers soins

Premiers soins : Yeux

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à la grande eau en continuant pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, chercher de l'aide médicale.

Premiers soins : Peau

Aucun.

Premiers soins : Ingestion

En cas d'ingestion, demander les soins ou les conseils d'un médecin.

Premiers soins : Inhalation

En cas d'inhalation, amener immédiatement la victime à l'air frais.

Fiche signalétique

NEOPOL

SK-131

Section 5 – Risques d’incendie et d’explosion

Point d’éclair : >100C

Méthode de détermination : Appareil Pensky-Martens

Limite supérieure d’inflammabilité (LSI) : N/D **Limite inférieure d’inflammabilité (LII) :** N/D

Inflammation spontanée : N/D

Classification d’inflammabilité :

Risques d’incendie en général

Sans objet.

Produits de combustion dangereux

N/D

Moyens d’extinction

Poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Marche à suivre / Équipement pour combattre les incendies

Aucun équipement indiqué.

Classifications NFPA : Santé : 1 Incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère

Section 6 – Mesures en cas de fuite

Mesures de confinement

Absorber le matériau déversé à l’aide d’un matériau inerte.

Mesures de nettoyage

Absorber le matériau déversé à l’aide d’un matériau inerte. Pelleter le matériau dans un contenant approprié en vue de l’évacuation. Évacuer les petits résidus vers le drain d’évacuation en vue du traitement biologique normal des eaux usées.

Mesures d’évacuation

N/D

Mesures spéciales

N/D

Section 7 – Manutention et stockage

Méthodes de manutention

Protéger contre la congélation ou la chaleur excessive.

Méthodes de stockage

Consulter l’étiquette pour prendre connaissance des informations sur la manipulation et l’entreposage.

Section 8 – Mesures de prévention

Directives d’exposition

A : Renseignements généraux

Exonéré OSHA : réglementé FDA.

Contrôles d’ingénierie

Sans objet.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle : Yeux/Visage

Éviter le contact avec les yeux.

Équipement de protection individuelle : Peau

Sans objet.

Équipement de protection individuelle : Respiratoire

Aucun nécessaire pour l’utilisation ultime.

Équipement de protection individuelle : Généralités

Se conformer aux mesures de sécurité raisonnables et aux bonnes pratiques d’entretien ménager.

Fiche signalétique

NEOPOL

SK-131

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Pâte / Crème verte

Odeur : Odeur parfumée

État physique :

pH : 6.0-7.0

Pression de vapeur : 35 mm Hg

Densité de vapeur :

Point d'ébullition : ~212F

Point de fusion : 5 C

Solubilité (H2O) : Soluble, sauf pigments
ajoutés

Gravité spécifique : 1

Vitesse d'évaporation : <1 (acétate de butyle = 1)

Section 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité chimique

Stable en conditions d'application ordinaires.

Stabilité chimique : Conditions d'instabilité

Sans objet.

Incompatibilité

Sans objet.

Produits de décomposition dangereux

Sans objet.

Polymérisation dangereuse

N'aura pas lieu.

Section 11 – Données toxicologiques

Effets aigus et chroniques

Sans objet.

Effets cancérogènes

Non désigné par ACGIH, IARC, NIOSH, NTP, OSHA.

Autres données toxicologiques

Aucune donnée.

Section 12 – Données écologiques

Écotoxicité

A : Renseignements généraux

Aucune donnée.

Évolution dans l'environnement

Aucune donnée.

Section 13 – Données sur l'élimination du produit

Numéro de déchet dangereux de l'EPA des É.-U. et descriptions

A : Renseignements généraux

Évacuation contrôlée du produit dilué à une installation de traitement biologique des eaux usées.

B : Numéro de déchet relatif aux ingrédients

Aucun ingrédient désigné.

Instructions relatives à l'élimination

L'élimination des déchets doit être conforme aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Fiche signalétique

NEOPOL

SK-131

Section 14 – Informations sur le transport

Information du Département des Transports (DOT) des É.-U.

Appellation réglementaire :

Autres informations :

Règlements sur le transport international

N'est pas réglementé comme matière dangereuse par les organismes réglementaires des États-Unis (DOT) ou du Canada (TMD).

Section 15 – Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux américains

A : Renseignements généraux

N'est pas visé par les règlements de TSCA. Considéré comme un produit cosmétique à usage personnel par la FDA.

B : Analyse des ingrédients

Aucune donnée

Règlements locaux

A : Renseignements généraux

Sans objet.

B : Analyse des ingrédients - État

Aucun ingrédient désigné.

Analyse des ingrédients – LDI SIMDUT

Aucun ingrédient désigné

Autres informations relatives à la réglementation

Section 16 - Autres informations

Autres information

Cette information a été compilée de façon aussi minutieuse que raisonnablement possible, mais le fabricant d'émet à son égard aucune garantie, explicite ou non, de valeur marchande ou autre. Le fabricant ne prend aucun engagement et n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages directs, indirects ou consécutifs éventuellement causés par l'utilisation de cette information.

Clé / Légende

Personne ressource : Agent de conformité, Sécurité des produits

Téléphone : (336) 242-2271

Fin de la fiche SK-131